



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES

TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORT ET DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE LÉGÈRE DU BATIMENT R+2 DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR

MAI 2019



I. AVIS D'APPEL D'OFFRES

I.1 – Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner des entreprises qui seront chargées de la réalisation d'une salle de sport et du remplacement de la toiture légère du Bâtiment R+2 du Siège de la BCEAO à Dakar.

A cet égard, une attention particulière sera à apporter aux finitions et au caractère esthétique de la salle et des commodités.

L'appel d'offres est constitué deux (2) lots distincts et indépendants, comme suit :

- lot 1 : Aménagement d'une salle de sport ;
- lot 2 : Remplacement de la toiture légère.

I.2 – Nature du marché et contenu du prix

Les marchés y relatifs seront de type global forfaitaire et seront libellés en hors taxes hors douane.

Le prix global forfaitaire comprend le bénéfice de l'Entrepreneur. Il comprend en outre toutes les dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux, quels que soient les aléas pouvant survenir dans le cadre de cette exécution, les circonstances locales et la présence d'autres entreprises sur le chantier.

Il comprend notamment les dépenses, charges et frais ci-après :

- frais de passation des marchés, le cas échéant ;
- frais nécessités par les études d'exécution et fourniture des plans de récolement en fin de chantier ;
- frais d'implantation, essais, contrôle de tous ouvrages, matériaux et fournitures ;
- frais d'assurances de tous ordres (responsabilité civile, tous risques chantier) ;
- frais de reproduction des documents demandés en cours de chantier ;
- frais d'installation du chantier.

I.3 – Conditions de participation

Sont admises à participer à l'appel d'offres les entreprises installées dans l'un des pays membres de l'UMOA.

Pour permettre aux entreprises de mieux apprécier les travaux à réaliser, une visite des lieux est programmée à la date précisée dans l'avis d'appel d'offres.

Les entreprises pourront, si elles le désirent, accéder plus tard au site pour les relevés nécessaires à la finalisation de leurs offres. Elles devront au préalable en informer la Direction du Patrimoine sous l'adresse électronique suivante : courrier.zdpat@bceao.int, trois (3) jours à l'avance.

I.4 – Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- le descriptif des travaux ;
- le Modèle de lettre de soumission ;

-
- le Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif.

I.5 – Présentation de l'offre

Les offres seront rédigées en langue française.

Les offres présentées par les soumissionnaires comprendront :

I.5.1 – Un dossier administratif

Le dossier administratif devra comporter les pièces suivantes :

- une copie du registre de commerce de l'Entreprise ;
- l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'Entreprise ;
- l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (3) mois ;
- l'attestation d'usage délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- le devis descriptif paraphé, daté et signé.

L'ensemble du dossier administratif sera relié en un bloc reproduit en trois exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

**« TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORT ET DE
REEMPLACEMENT DE LA TOITURE LEGERE DU BATIMENT R+2
DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR »**

Dossier administratif »

I.5.2 – Une offre financière et technique

L'offre financière et technique devra comprendre les documents suivants :

- la lettre de soumission datée et signée conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- le devis estimatif dûment renseigné, daté et signé conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations et expériences professionnelles) ;
- les références du soumissionnaire par rapport à la nature des prestations attendues et toute note explicative de l'intervention de l'entreprise ;
- **les fiches techniques** du complexe d'étanchéité et de l'isolant prévus ;
- tout document permettant une bonne appréciation de l'offre et toute note explicative de l'intervention de l'entreprise ;
- le planning d'exécution des travaux.

L'ensemble du dossier financier et technique sera relié en un bloc et reproduit en trois exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

**« TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORT ET DE
REEMPLACEMENT DE LA TOITURE LEGERE DU BATIMENT R+2
DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR »**

Offre financière et technique »

Le dossier administratif ainsi que les offres financières et techniques seront mis sous enveloppe scellée portant les mentions suivantes :

Au centre :

**BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
DIRECTION DU PATRIMOINE**

Avenue Abdoulaye FADIGA

BP 3108 Dakar

Dans le coin supérieur gauche :

**« TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORT ET DE
REPLACEMENT DE LA TOITURE LEGERE DU BATIMENT R+2
DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR »**

NB : Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

I.6 – Monnaie

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

I.7. – Déroulement des travaux

La surveillance des travaux sera effectuée par le Service des Travaux Immobiliers de la BCEAO.

Les Entrepreneurs sont tenus de se conformer aux ordres donnés, à ce titre, par les agents du Service des Travaux Immobiliers, sauf à formuler des réserves écrites adressées au Directeur du Patrimoine de la BCEAO, dans un délai de dix (10) jours à compter de la notification qui lui est faite de l'ordre, sous peine de forclusion.

I.8 – Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au bureau 410 de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO sis à « **Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar** ».

I.9 – Validité des offres

La durée de validité des offres devra être au minimum de six (6) mois à compter de la date limite de remise des soumissions.

II. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le présent descriptif a pour objet de préciser les travaux de réalisation d'une salle de sport et du remplacement de la toiture légère du Bâtiment R+2 du Siège de la BCEAO à Dakar.

Les travaux comprendront tous les corps d'état nécessaires à l'achèvement complet des travaux et ceci, selon les règles régissant l'art et en observation de la législation en vigueur. Il s'agit de travaux d'extension. **L'Entrepreneur est tenu de prendre en compte tous les ouvrages existants dans son offre et lors de l'établissement de son dossier d'exécution.**

Les prestations attendues portent notamment sur :

A – Lot 1 : Aménagement d'une salle de sport

1 Gros œuvre et étanchéité

Normes

- DTU 20 applicable aux travaux de maçonnerie, béton armé et plâtrerie
- DTU 26.1 applicable aux mortiers de liants hydrauliques
- DTU 20.12 applicable à la conception du gros œuvre en maçonnerie, des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité additifs n° 1 octobre 1978
- DTU 43.1 applicable aux travaux d'étanchéité octobre 1981
- NF EN 14891 (juin 2008) : Produits d'imperméabilisation appliqués en phase liquide utilisés sous carrelage collé

Descriptif

Les prestations du gros œuvre portent sur la démolition du seuil en béton armé séparant la partie présentement aménagée de l'étage et les combles. Ce seuil est surmonté d'une menuiserie aluminium à déposer et le rattrapage de niveaux de sol entre la salle existante et l'extension.

L'étanchéité devra être de type SEL. L'entreprise devra fournir les fiches techniques en cours de validité.

2 – Plomberie – Sanitaire / Ventilation

Normes

- DTU 60.1 Plomberie sanitaire pour bâtiments
- DTU 60.11 Règles de calcul des installations de Plomberie Sanitaire
- DTU 60.31 Travaux de canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié eau froide avec pression
- DTU 60.33 Travaux de canalisations en chlorure de polyvinyle eaux usées
- NF DTU 68.3 de juin 2013 traitant des installations de ventilation mécanique

Descriptif

Ces prestations portent notamment sur :

- la fourniture et l'installation d'appareils sanitaires dans les toilettes aménagées ;
- la fourniture et la pose d'un chauffe-eau ;
- le raccordement de ces appareils au réseau d'alimentation et d'évacuation du bâtiment ;
- la fourniture et la pose d'extracteurs convenablement dimensionnés en fonction de la capacité de la salle pour le renouvellement de l'air ;
- la fourniture et la pose d'un caisson d'extraction pour les toilettes.

Les traversées de dalles s'effectueront par carottage. Les tuyauteries d'alimentation en eau froide seront de type PPR, PEX ou équivalent. Ils devront être dans la mesure du possible encastrés dans les maçonneries. Le système de distribution d'eau chaude et froide se fera à travers des nourrices. Chaque appareil sanitaire sera individuellement isolé par un jeu de vannes posées directement aux différentes sorties des nourrices.

Les appareils sanitaires devront être de première qualité.

L'extraction d'air dans la salle de sport se fera vers les combles par des extracteurs muraux de débit convenablement dimensionné en fonction des capacités de la salle, en raison de 25m³/h par sportif. Ils seront de type silencieux et seront munis de volets de fermeture extérieure automatique. Quant à l'extraction d'air dans les toilettes et vestiaires, elle sera assurée par un caisson raccordé à un réseau de gaines.

NB: La documentation technique de l'ensemble des équipements sera obligatoirement jointe à l'offre.

3 – Électricité

Normes

- NFC 14.100/A1 de janvier 1998 traitant des installations de branchement basse tension de 1^{ère} catégorie ;
- NFC 15.100 édition 2002 et additifs A1 et A2 traitant des installations électriques basse tension ;
- NFC 71.800 et 71.801 de juillet 1988 Règles des blocs autonomes d'éclairage de sécurité à lampe incandescentes et fluorescentes.

Descriptif

Il consiste essentiellement au raccordement au réseau électrique existant, en la fourniture et pose de luminaires et de prise électriques ainsi que d'un coffret électrique équipé pour l'alimentation des nouvelles installations.

Dans le coffret électrique, il sera procédé à la séparation des circuits comme suit :

- éclairage ;
- prises de courant ;
- autres forces motrices.

Il sera prévu en tête d'installation, des disjoncteurs équipés de dispositifs différentiels appropriés.

Les lampes d'éclairage seront de type à LED. Celles des toilettes seront à commande automatique par détecteur de présence.

NB :

Toutes les fournitures, matériaux, appareillages, etc. devront (même si ce n'est pas spécifié dans nos documents) être neufs et conformes aux normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur étant seul responsable, il devra donc vérifier l'origine et le type selon les caractéristiques nécessaires à chaque organe contrôlé.

L'entreprise doit présenter les échantillons pour que le Maître de l'Ouvrage détermine définitivement les matériaux à employer.

L'entrepreneur devra tenir compte des équipements existants dans le dimensionnement du nouveau réseau et son raccordement au réseau existant.

La documentation technique, en langue française, des équipements proposés seront à l'offre.

4 – Revêtement murs et sol

Normes

- DTU 52.1 Travaux de revêtement des sols scellés inclus cahier des clauses spéciales
- DTU 52.2 Pose collée des revêtements céramiques et assimilés

-
- NFP 90-202 Salles sportives, supports de revêtement des sols sportifs

Descriptif

L'entrepreneur aura à sa charge la fourniture et la pose de carreaux grès cérame antidérapants au sol et de faïences sur murs dans les salles d'eau ainsi que la fourniture et pose de tapis en PVC adaptés aux locaux sportifs, robustes, résistants aux chutes et aux chocs.

L'entrepreneur devra soumettre des échantillons de tous les matériaux entrant dans la conception et la mise en œuvre des ouvrages du présent projet.

Dans tous les cas, l'entrepreneur devra joindre à son offre toute la **documentation technique** apportant des précisions sur les produits proposés.

Les receveurs de douche seront en sol carrelé avec une garde d'eau de 2 cm minimum

Le carrelage au sol des douches est prévu de manière à y façonner les receveurs. Le calage des pentes sera laissé à la charge de l'Entrepreneur.

Les revêtements muraux sont prévus collés au ciment colle bénéficiant d'un avis technique du CSTB pour cet emploi.

Ils devront en outre, être antidérapants.

L'entrepreneur est tenu de produire les fiches techniques de tous les revêtements.

5 – Menuiserie métallique et bois

Normes

- DTU 31.7 Menuiseries métalliques
- DTU 36.2 Travaux de menuiserie bois
- NFP 24.351 Protection contre la corrosion des ouvrages métalliques

Descriptif

L'entrepreneur devra fournir et poser des portes isoplanes en bois avec un revêtement stratifié. Ces ouvrages seront à âme pleine de 40mm d'épaisseur. Les quincailleries seront de première qualité et seront soumis, au préalable à la validation du Maître de l'Ouvrage.

4 – Faux plafond - Peinture

Normes

- NFP 72-203 Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- NFP 73-201 Plafond en Staff
- DTU 25.51 Mise en œuvre des ouvrages en staff
- DTU 58.1 Plafond Suspendu
- DTU 59.1 Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais
- NFP 73-201 Mise en œuvre des plafonds en Staff

Descriptif

Un faux plafond en staff est prévu dans la zone extension, dans les vestiaires et dans les toilettes.

Il est prévu une application de deux couches de peinture acrylique « PANTEX 800 » ou similaire sur les enduit de peinture. L'entrepreneur devra prévoir dans son offre la fourniture et application

de peintures de teinte préparées à l'usine pour tous les murs sauf à l'usine. Le choix des teintes sera réservé au Maître de l'Ouvrage.

B – Lot 2 : Remplacement de la toiture légère

Normes

- DTU 31.1 Charpentes en bois ;
- DTU 31,2 Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois ;
- DTU 31,3 Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets ;
- DTU 40.44 Couverture par éléments en acier inoxydable entamé ;
- DTU 40.45 Couverture par éléments en cuivre
- Règles de calculs des constructions métalliques CM 66 ;
- NF A 45-206 Poutrelles IPE laminées à chaud ;
- NF EN 1304 P 31-302 Tuiles et accessoires en terre cuite – Définitions et spécifications des produits.

Descriptif

Ce lot consiste principalement au remplacement de la couverture en panneaux-tuiles (tuiles métalliques) du Bâtiment R+2 du Siège par une nouvelle couverture en tuiles en terre cuite. L'Entrepreneur devra au préalable soumettre des plans d'exécution à l'appréciation du Maître de l'Ouvrage.

La charpente en bois existante étant à conserver, il consiste en la dépose des tuiles et du support existants, au traitement préventif de la structure en bois par des produits fongicides et insecticides homologués « CTBF » « non délectables ou difficilement délectables ».

Enfin, il consiste au remplacement proprement dit des panneaux-tuiles existants par des tuiles en terre cuite à emboîtement en relief ainsi que le support en bois. Ces tuiles en terre cuite ainsi que ses accessoires de pose devront être conformes à la norme NF EN 1304, avec un avis technique favorable de CSTB ou équivalent en cours de validité..

Les supports des tuiles seront en bois massif discontinu, secs à l'air, et ne devront souffrir d'aucune altération biologique. Les supports des tuiles seront fixés à la charpente (les chevrons) par des pointes en acier inoxydables, lisses torsadées ou crantées.

Le faîtage et les arêtières seront posés à sec par clouage. En rive de tête comme en rive latérale, le dernier rang sera recouvert par une bavette en métal inoxydable et d'une bande porte solin. Les égouts disposeront nécessairement de dispositifs de rehaussement anti-basculement (lites doubles ou chanlatte). Les accessoires métalliques de pose seront en acier inoxydable.

Un bandeau en bois d'une largeur de 30 cm sera posé tout autour de la toiture.

Il est prévu dans l'emprise de la future salle aménagée, la suppression des éventuels poteaux libres en bois. La nouvelle couverture dans la dite zone sera donc supportée par un profilé métallique IPE qui sera dimensionné par l'Entrepreneur. L'Entrepreneur devra justifier le profilé proposé par l'établissement d'une note de calcul.

Tous les éléments de structure métalliques seront revêtus de peinture anticorrosion.

Les fiches techniques du revêtement seront préalablement soumises à l'avis du Maître de l'Ouvrage, ainsi que le choix des coloris des matériaux.

III - MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORT ET DU REMPLACEMENT DE LA TOITURE LÉGÈRE DU BATIMENT R+2 DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR

Lot n° [Préciser le lot]

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [Adresse complète de l'Entreprise, numéro de téléphone et adresse email] inscrit au Registre du Commerce et du crédit Mobilier de [lieu de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de réalisation d'une salle de sport et du remplacement de la toiture légère du bâtiment R+2 du Siège de la BCEAO à Dakar ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1 - me soumetts et m'engage à exécuter les travaux du lot n° [Préciser le lot], conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [Montant en chiffres et en lettres],

2- m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [Délai d'exécution prévu dans le planning] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément aux prescriptions du cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de [Durée de validité de l'offre] mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°[numéro de compte] ouvert au nom de [Attributaire du compte] à la [Banque].

Fait à [lieu de résidence], le [jour/mois/année]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

IV - CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

V - PLANS